



# Ecole libre de Profondsart

Rue de Grandsart, 13 - 1300 Limal

**Année scolaire 2018-2019**



Chers parents,

Ce guide est pour vous.

Il vous donne en quelques pages une série d'informations pratiques pour bien commencer l'année.

De tout cœur, je souhaite à vos enfants qu'elle soit belle, riche en apprentissages scolaires et humains.

Cordialement,

Erik Dusart

## **SOMMAIRE**

- P4 Extraits des règlements
- P6 Ephémérides
- P7 L'équipe éducative
- P8 Le conseil de participation
- P9 Centre PMS et PSE
- P10 Le pouvoir organisateur
- P11 Les comités à Profondsart
- P12 Les frais et services
- P15 Le site internet de l'école
- P16 Contacts

## EXTRAITS DES REGLEMENTS

Vous trouverez ci-dessous un extrait de quelques points importants. Les règlements complets (règlement d'ordre intérieur, des études, des élèves et de la cour) sont à votre disposition sur simple demande au secrétariat ou sur le site de l'école, à l'adresse [www.ecole-profondsart.be/reglement.html](http://www.ecole-profondsart.be/reglement.html)

## LA VIE AU QUOTIDIEN

	<b>A l'école maternelle</b>	<b>A l'école primaire</b>
Ouverture de l'école	7h00	7h00
Début des cours	8h30	8h30
Récré du matin	10h10 à 10h30	10h10 à 10h30
Au réfectoire	De 11h40 à 12h25 (repas chauds et froids)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> service : 12h30 (P1, P3 et repas chauds)</li><li>• 2<sup>ème</sup> service : 13h00 (P2, P4)</li><li>• Les P5 et P6 mangent en classe.</li></ul>
Temps de midi	De 12h25 à 13h25	De 12h25 à 13h25
Sieste	De 13h25 à 14h45 pour les accueil et M1	
Récré après-midi	De 14h15 à 14h30	De 13h25 à 13h40 (ou de 14h15 à 14h30 en cas de conditions météo extrêmes)
Fin des cours	15h20 (mercredi 11h20)	15h20 (mercredi 11h20)
Garderie	de 7h00 à 8h00 de 15h30 à 18h15 de 11h30 à 18h15 le mercredi	de 7h00 à 8h00 de 15h30 à 18h15 de 11h30 à 18h15 le mercredi

## LES ENTREES ET LES SORTIES

Aucune sortie de l'école n'est autorisée pendant les heures de classe sans l'accord de la direction. A 12h25 et 15h20, l'enfant peut quitter l'école si quelqu'un l'attend à la grille, ou s'il est muni d'une carte de sortie pour rentrer seul et qu'il emprunte le chemin le plus court jusqu'à son domicile. (Voir demande de carte de sortie sur la fiche signalétique)

## **JOURNAL DE CLASSE ET FARDE DE COMMUNICATION**

Nous insistons pour que les journaux de classe et les fardes ou cahiers de communication soient visés tous les jours et signé une fois par semaine.

## **SECURITE ET ASSURANCE**

L'école est assurée par Adesio. Les enfants sont couverts pour toutes les activités officiellement organisées par l'école (y compris à l'extérieur de celle-ci). Pour que votre enfant soit en sécurité, avant 8h00 et après 15h30, il sera automatiquement pris en charge et inscrit à la garderie payante.

L'accès à l'enceinte de l'école est interdit aux parents à moins qu'ils n'aient un rendez-vous avec la direction ou avec un enseignant. L'accès à la cour des primaires est autorisé uniquement pour se rendre à la garderie. L'accès aux classes maternelles est possible jusqu'à 8h45 le matin, au plus tard. Ensuite, il faut céder les espaces de l'école aux enfants et attendre ceux-ci à la grille à la fin des cours.

L'accès à la rampe (rue des Ecoles) est interdit aux véhicules (sauf service).

## **LES ABSENCES A L'ECOLE PRIMAIRE**

Toute absence doit être justifiée. Un formulaire électronique de justificatif d'absence est à votre disposition sur le site de l'école (rubrique **Documents**).

### **Les seuls motifs d'absence légitime sont les suivants :**

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier ;
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité qui lui délivre une attestation ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au premier degré ; l'absence ne peut dépasser 4 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 2 jours ;
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2° au 4° degré, n'habitant pas sous le même toit que l'élève ; l'absence ne peut dépasser 1 jour.

Pour que l'absence soit valablement couverte, le justificatif doit être remis au titulaire **au plus tard le jour du retour** de l'élève dans l'établissement. Si l'absence dure plus de 3 jours, il doit être remis au plus tard le 4ème jour.

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des **problèmes familiaux**, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports. A cet égard, il est déraisonnable d'assimiler à une circonstance exceptionnelle le fait de prendre des vacances durant la période scolaire.

Toute autre absence est considérée comme injustifiée. Dès que l'élève compte 9 demi-jours d'absence injustifiée, le directeur le signalera impérativement au service du contrôle de l'obligation scolaire de l'Administration.

Dans l'enseignement maternel, pour les enfants non soumis à l'obligation scolaire, afin de respecter le travail des enseignants et l'organisation des différentes activités, il est demandé aux parents d'avertir l'école en cas d'absence.

## LES EPHEMERIDES

<b>Rentrée scolaire</b>	<b>Lundi 3 septembre 2018</b>
Fête de la communauté	Jeudi 27 septembre 2018
Bourse aux vêtements	Dimanche 14 octobre 2018
Congé de Toussaint	Du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 2 novembre 2018
Souper d'automne	Samedi 10 novembre 2018
Vacances de Noël	Du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019
Congé de carnaval	Du lundi 4 mars 2019 au vendredi 8 mars 2019
Bourse aux vêtements	Dimanche 24 mars 2019
Vacances de Pâques	Du lundi 8 avril 2019 au lundi 22 avril 2019
Fêtes du 1 <sup>er</sup> mai	Mercredi 1 <sup>er</sup> mai 2019
<b>Fancy-Fair</b>	<b>Samedi 25 mai 2019</b>
Ascension	Jeudi 30 mai 2019
Pentecôte	Lundi 10 juin 2019
Vacances d'été	Lundi 1er juillet 2019

## L'EQUIPE EDUCATIVE

Direction  
Secrétariat

M. Erik DUSART  
Mme Sophie GONNE  
Mme Nicole GANDIBLEUX  
Mme Lison VOETS  
Mme Astrid DE PLAEN  
Mme Véronique HARDY  
Mme Véronique GUISSARD  
Mme Philippine de DORLODOT  
Mme Bernadette de BUISSERET

Classe d'accueil

1<sup>ère</sup> maternelle

1<sup>ère</sup>/2<sup>ème</sup> maternelle

2<sup>ème</sup> maternelle

3<sup>ème</sup> maternelle

3<sup>ème</sup> maternelle

1<sup>ère</sup> primaire

M. Baptiste DAL  
Mme Mélanie de PIERPONT  
Mme Catherine COSTER  
Mme Chrystel VANDOORNE

2<sup>ème</sup> primaire

3<sup>ème</sup> primaire

3<sup>ème</sup> primaire

4<sup>ème</sup> primaire

4<sup>ème</sup> primaire

5<sup>ème</sup> primaire

6<sup>ème</sup> primaire

6<sup>ème</sup> primaire

Mme Hélène LOUMAYE  
Mme Emilie GERMAIN  
Mme Magali de HAAN  
M. Eddy MAYARD  
Mme Maude LOHISSE  
M. Pierrick PETILLION  
M. Christian LEDENT

Polyvalence primaire

Bibliothèque

Psychomotricité

Education Physique

Religion

Néerlandais

Mme Geneviève MAHIANT  
Mme Francine HULET  
Mme Justine RASQUIN  
M. Frédéric VAN GROOTENBRUEL  
Mme Françoise PAVOT  
Mme Anju MARCHAND

Accueil extrascolaire

Mme Manuela CSEHO  
Mme Orane DELBERGHE  
Mme Françoise ELISABETH  
Mme Inès FIDELMAN  
Mme Sonia GUILLEMAIN  
Mme Carole RAES  
Mme Annie WAUTHY  
M. Dominique DEVLIEGER



Voir l'équipe en photo ?  
[www.ecole-profondsart.be/equipe](http://www.ecole-profondsart.be/equipe)

## LE CONSEIL DE PARTICIPATION

Le conseil de participation réunit les représentants du Pouvoir Organisateur, de l'association des Parents et des enseignants trois fois par an. Les représentants des parents sont élus lors de l'Assemblée générale des parents qui a lieu fin janvier.

Président M. Erik DUSART

Représentants du Pouvoir Organisateur

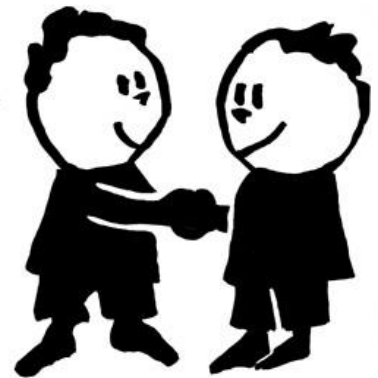
Mme Ginette GRIGNARD  
Mme Monique LE CLERCQ  
M. Philippe MOYSON  
M. Gérard ZONE

Représentants des enseignants

Mme Mélanie de PIERPONT  
Mme Astrid DE PLAEN  
Melle Véronique GUISSARD  
M. Pierrick PETILLION

Représentants des parents (effectifs et suppléants)

Mme Magalie BRAUNE  
Mme Manjit KOONER  
Mme Annick NOEL  
Mme Virginie VAN CAPPEL  
Mme Virginie VANDERMEIR  
Mme Sophie VAUSE  
M. Benoit DEMARS  
M. Jérémie DOORNAERT





## **CENTRE PMS DE WAVRE II : 010/24.10.09**

L'école et le centre PMS libre de Wavre II collaborent suivant 3 axes :

- Des interventions systématiques en 3<sup>ème</sup> maternelle.
- Le travail à la demande : l'équipe est à la disposition de tous les parents qui souhaitent aborder des questions d'ordre social ou personnel concernant leur(s) enfant(s) ou qui souhaitent recevoir des informations. Ces services sont gratuits.
- Les membres de l'équipe du PMS participent aux conseils de classe 2 fois par an, pour les classes primaires, avant la remise des bulletins en novembre et en mars.

[www.pms-wavre2.be](http://www.pms-wavre2.be)

## **CENTRE DE PROMOTION DE LA SANTE DE WAVRE : 010/22.45.51**

Le centre PSE assume les missions suivantes : **visites médicales**, prophylaxie et dépistage des maladies transmissibles, vaccinations, promotion de la santé à l'école et promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

L'infirmière du centre est également amenée, à la demande de la direction, à prononcer l'éviction des enfants qui présentent des poux ou des lentes non traités.



## LE POUVOIR ORGANISATEUR

L'ASBL « Centre scolaire et culturel de Profondsart » est composée de membres et d'un conseil d'administration. Ses pouvoirs et responsabilités concernent notamment la mise en œuvre du projet éducatif de l'école, la dotation en bâtiment, l'engagement du personnel, l'administration et la gestion financière de l'école.

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames Ginette GRIGNARD, secrétaire

Marie-Sabine de KERCHOVE, administrateur

Monique LARDINOIS, vice-présidente

Messieurs Etienne BONTEMPS, administrateur

Philippe MOYSON, président

Gérard ZONE, gestionnaire des bâtiments

### LES COMITES

Les comités sont des groupes d'action ou de réflexion qui apportent une dynamique précieuse à l'école. Ces groupes se forment spontanément autour d'un centre d'intérêt commun, pour une durée variable et accueillent aussi bien des parents que des enseignants. N'hésitez pas à vous engager.

#### LE COMITE DES FETES

Un grand classique qui soutient l'organisation de 3 évènements par an (petit-déjeuner, souper, fancy-fair).

Les bénéfices sont intégralement versés à l'école et soutiennent celle-ci dans ses différentes missions.

Contact : M. Christophe VANGRIEKEN

#### LA PROCURE

Proposer à tous les parents de l'école un service d'achat groupé de fournitures scolaires de qualité au meilleur prix, livrées en colis individuels fin août. Voilà l'objectif principal de la procure. Les bénéfices dégagés soutiennent Saint-Nicolas dans ses œuvres, les caisses de classe et la journée de « **La grande marche** ».

Contact : Mme Laurence DEMARS

#### LA BOURSE

2 fois par an, la bourse aux vêtements, véritable fourmilière sociale et moyen de rencontre entre les parents qui s’y investissent, permet de donner une seconde vie à des centaines d’articles, tout en soutenant les investissements au profit des enfants.

Contact : Mme Nathalie VOISIN

#### PARENTS-RELAIS

Trait d'union entre les parents et leurs représentants élus au conseil de participation, les parents-relais sont à votre écoute. Ils sont désignés lors de la réunion des parents en septembre. Ils sont signalés dans le petit bottin par un M (maman) ou un P (papa).

Pour contacter ces différentes personnes, vous pouvez utiliser le petit bottin, sur le site de l'école : <http://www.ecole-profondsart.be>



## LES FRAIS ET SERVICES

### PRINCIPES

Conformément à l'article 100 du Décret " Missions de l'École ", aucun minerval, direct ou indirect, ne peut être perçu ; par contre, l'article 100 autorise la perception de frais appréciés au coût réel, afférents à des services et fournitures. Ces frais se scindent en 3 parties : tout d'abord, les frais obligatoires liés aux activités pédagogiques ; ensuite, les frais facultatifs qui sont liés aux services offerts par l'école ; et finalement, le don.

La facturation mensuelle comporte tous les frais, pour éviter autant que possible les paiements en liquide.

### I. FRAIS OBLIGATOIRES

#### 1. ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Ces activités font partie du projet éducatif et pédagogique de l'école, la participation est obligatoire.

Elles sont organisées par les classes et annoncées par les titulaires. Une invitation à payer vous sera adressée via la facture mensuelle. Dans la mesure du possible, la planification de ces activités est présentée lors de la réunion de rentrée, en septembre. L'estimation des frais liés aux activités **sportives et culturelles** est inférieure à 100€ par an, pour toutes les classes.

#### 2. CLASSES DE DÉPAYSEMENT

Le coût des **classes de dépaysement** (séjours avec nuitées) est estimé, d'après nos expériences précédentes :

- en P1-P2 à 200 € (1 an sur 2 pour un séjour de 4 jours, 3 nuits)
- en P3-P4-P5 à 100 € (deux jours, une nuit)
- en P6 à 400 € (6 nuits)

Une épargne facultative est proposée en 5<sup>ème</sup> en prévision du départ en 6<sup>ème</sup>.

### II. FRAIS FACULTATIFS LIÉS AUX SERVICES

#### 1. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (GARDERIE):

Le prix est de 2,50 € par jour, avec un maximum de 25€ /mois. L'accueil extrascolaire est un service communal. Il est assuré à l'école, sous la responsabilité de Mme Annie WAUTHY et de Mme Orane DELBERGHE (le lundi).

GSM de la garderie : **0473/12.12.47.**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h à 8h15 et de 15h30 à 18h15  
Mercredi : de 7h à 8h15 et de 11h30 à 18h15

Ces frais sont **déductibles fiscalement** depuis le 1er janvier 2005 pour les enfants âgés de moins de douze ans. Une attestation récapitulant ces frais est remise au mois de **mai**.

## 2. TEMPS DE MIDI

Le forfait demandé couvre les frais d'occupation des locaux mis à disposition des enfants pour le repas de midi (charges et entretien) ainsi que la surveillance du réfectoire et de la cour pour ce qui dépasse les subventions perçues pour ce poste.

- 8€ /mois /enfant

## 3. REPAS CHAUDS

Les repas chauds sont commandés via le site internet de l'école à la fin de chaque mois pour le mois suivant (avant le 4 septembre pour la rentrée) :

<http://www.ecole-profondsart.be/repas>

Il vous sera demandé une **clé de réservation**.

Combinée au nom de votre enfant, celle-ci permet de vous identifier. Si vous avez plusieurs enfants, vous devrez utiliser une clé différente pour chacun.

Elle est distribuée à la rentrée via un courrier spécifique

Les repas sont facturés comme suit :

- ▶ Maternelle : 4,10 €/repas
- ▶ Primaire : 4,50 €/repas

## 4. BOISSONS

L'école met gratuitement à disposition de chacun de **l'eau** en carafe au réfectoire et à la fontaine dans les cours.

L'école propose également du **potage frais** à midi.

L'inscription au potage s'effectue via la fiche signalétique et est reconduite automatiquement sauf mention contraire de votre part au secrétariat pour un forfait de 12€/mois.



## 5. ETUDE

L'étude est organisée pour les primaires par les enseignants de l'école. Il s'agit d'une étude encadrée, dispensant dans la mesure du possible une aide ponctuelle les lundis, mardis et jeudis.

Le paiement se fait via une carte à acheter aux enseignants lors de la première étude, au prix de 20 € pour 10 études ou de 50 € pour 25 études.

## III. LE DON

Comme son nom l'indique, le don n'est pas obligatoire. Il constitue cependant une aide **vitale** pour l'école. En effet, les subsides de la Communauté Française ne couvrent que 75 % de nos frais de fonctionnement. Le solde est constitué des recettes propres de l'école (Fancy-fair, souper etc) et des dons.

Faire un don, c'est donc permettre la pérennité de l'école. Nous vous en sommes reconnaissants.

Le paiement du don est inclus dans la facture mensuelle de l'école si vous y adhérez via la fiche signalétique. La somme idéale de 15€ par famille peut être modulée à votre meilleure convenance, vers le haut ou le bas en septembre, mais restera ensuite constante durant toute l'année scolaire, sauf demande expresse de votre part.

## IV. PONCTUALITE ET AIDE

Nous vous remercions d'être attentifs à payer la facture dès réception de celle-ci.

Les factures sont distribuées uniquement par e-mail pour des raisons pratiques, de discrétion et d'écologie. Il est donc important de toujours renseigner une adresse électronique valable.

En cas de réelles difficultés financières, des mécanismes de solidarités sont prévus par le conseil de participation et peuvent être sollicités. Les parents concernés doivent se mettre en rapport avec la direction, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'association des parents. Aucun problème financier des parents ne peut avoir d'incidence sur l'admission d'un élève, son maintien dans l'école ou sa scolarité.

ACCUEIL

C'est l'interface privilégiée d'information aux parents.

Régulièrement, le **Mémo** vous rappelle l'actualité de l'école.

A la rubrique **Documents** se trouve à votre disposition : les projets de l'école, les menus des repas chauds, les listes de fournitures scolaires, le formulaire de justificatif d'absence.

ECOLE

Une version mise à jour des règlements de l'école est disponible. Les lire ou les relire n'est jamais un luxe.

L'ÉQUIPE

Vous y trouverez la liste du personnel attaché à l'école, du Pouvoir Organisateur et des membres du conseil de participation.

EXTRAS

Les activités extra & parascolaires de l'école y sont présentées, avec des liens pour y inscrire vos enfants. (Néerlandais, anglais, italien, chorale, tennis, solfège, cirque ...)

PHOTOS

Le mot de passe vous donne accès **au journal** et aux **galeries de photos** de l'école.

AGENDA

Dates des activités de l'école et des classes, calendrier des congés.



## FAQ

Sous la rubrique **Extras** du site de l'école, vous avez la possibilité de consulter la Foire aux Questions (FAQ) où nous tentons de répondre à quelques questions qui préoccupent habituellement les parents. Si vous ne trouviez pas réponse à la vôtre, n'hésitez pas à nous contacter.

## Le Petit Bottin

En ligne, protégé par un mot de passe, le Petit Bottin reprend les adresses et numéros de téléphone de tous les enfants de l'école. Son usage est réservé à la communication conviviale vers et entre parents pour les projets de l'école.

## CONTACTS

### ENSEIGNANTS

Pour un simple message, le journal de classe de l'enfant ou un e-mail au titulaire (prenom**nom**@profondsart.be) suffit généralement. Pour des questions de fond, il vaut mieux **demander un rendez-vous** ou attendre une des réunions de parents. (Septembre, novembre et juin)

### DIRECTION

M. Erik DUSART

**010/41.37.92**      direction@profondsart.be

### SECRETARIAT

Mme Sophie GONNE et Mme Nicole GANDIBLEUX

**010/41.37.92**      secretariat@profondsart.be

### GARDERIE

Mme Annie WAUTHY

**0473/12.12.47**